

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal  
tenue le 30 janvier 2006, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Sont présents : MM. Jean-Claude Dumoulin, maire  
Francis St-Laurent, conseiller  
Normand Gallant, conseiller  
Jean-Guy Pelletier, conseiller  
Rosaire Côté, conseiller  
Mme: Carmen Bilodeau, conseillère

Est absent : M. André Gaudet, conseiller

Les membres présents forment quorum.

## OUVERTURE DE LA SESSION

Jean-Claude Dumoulin, maire, fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a été signifié à tous les membres du conseil.

2006-01-021

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Jean-Guy Pelletier d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

2006-01-021

## ADOPTION DU BUDGET 2006

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, " Le Conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent";

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution portant le no. 2005-11-243, l'adoption du budget a été reporté au 30 janvier 2006;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Normand Gallant, appuyé par Carmen Bilodeau d'adopter le budget de la municipalité de Lac-au-Saumon pour l'exercice financier 2006 selon la répartition suivante :

### **DÉPENSES :**

Législation	44 410
Gestion financière	90 255
Greffe	1 350
Évaluation	18 475
Gestion du personnel	18 889
Sécurité publique - police	72 806
Sécurité publique - protection contre les incendies	47 875
Sécurité publique – autres	14 404
Voirie	122 470
Enlèvement de la neige	201 890
Éclairage de rues	17 000
Autres (transport)	8 300
Purification de l'eau	24 987
Alimentation et distribution de l'eau	25 066
Traitement des eaux usées	54 429
Réseau d'égout	14 453
Matières résiduelles , cours d'eau et autres	90 935
Logements	5 336
Aménagement, urbanisme & zonage	23 125
Promotion & développement économique	17 794
Embellissement	4 500
Centre communautaire	17 259
Patinoire et piscine	13 233
Parc & terrain de jeux	3 223
Loisirs – autres	5 000
Bibliothèque	16 500
Culture – autres	6 412
Frais de financement	37 761
Remboursement en capital	77 913
Transfert à l'état des activités d'investissement	-0-
Réserve financière	7 715
Affectations de surplus	-0-

**TOTAL DES DÉPENSES**

**1 103 765\$**

**REVENUS :**

Taxe foncière générale	328 204
Taxe de secteur	19 341
Taxe ex-municipalité	28 383
Service d'aqueduc	50 190
Service d'égout	117 781
Service de matières résiduelles	91 218
Compensation du Gouvernement du Québec	135 509
Compensation du Gouvernement du Canada	1 155
Recette de sources locales	67 209
Transferts inconditionnels	131 900
Transferts conditionnels	132 875
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>1 103 765</b>

**ADOPTÉ**

La version détaillée est déposée à chaque membre du conseil et est conservée à l'annexe 2006-1 du livre des délibérations.

**Province de Québec  
Municipalité de Lac-au-Saumon**

**RÈGLEMENT 77-2006**

**Imposition de la taxe foncière générale, les taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et de vidanges.**

**ATTENDU** qu'avis de motion a été régulièrement donné à la session du 5 décembre 2005;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Rosaire Côté, appuyé par Jean-Guy Pelletier et résolu que le règlement no 77-2006 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0,68\$/100\$ pour l'année 2006 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**ARTICLE 2**

Les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale 2006 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Taxe foncière spéciale "Secteur - Règlement 247-94+39-2001"	0,13/100\$
Taxe foncière spéciale "Ex-municipalité - Village"	0,09/100\$
Taxe foncière spéciale "Sûreté du Québec"	0,20/100\$

**ARTICLE 3**

En référence au règlement de tarification no. 1-98 concernant l'imposition des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de l'enlèvement des matières résiduelles, le Conseil fixe pour l'année 2006 les tarifs annuels suivants à l'égard de l'unité de référence, logement:

Aqueduc:	130.00\$
Égout:	322.00\$
Vidanges:	149.00\$

**ARTICLE 4**

En vertu de l'article 231 de la fiscalité municipale, le Conseil municipal, décrète un tarif de compensation pour les services municipaux, pour les propriétaires de roulotte (installée de façon temporaire) sur son territoire, de la façon suivante:

- 1) Tout propriétaire devra obtenir un permis de séjour, au coût de 10\$ par mois, dès son arrivée dans les limites de la municipalité.
- 2) Les tarifs mensuels de compensation pour services municipaux sont les suivants:

Aqueduc	10.84\$
Egout	26.84\$
Vidange	12.42\$

- 3) Ledit permis et les tarifs de compensation sont payables d'avance.

**ARTICLE 5**

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 14% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**ARTICLE 6**

Les prescriptions d'exigibilité seront établies conformément au règlement no. 2-98 concernant les comptes de taxes en trois versements.

**ARTICLE 7**

Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicables commence à courir à la date d'échéance du versement.

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Dumoulin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nadia St-Pierre  
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

**2006-01-022**

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2006-2007-2008**

Il est proposé par Normand Gallant, appuyée par Carmen Bilodeau et résolu majoritairement d'adopter le programme triennal des immobilisations 2006-2007-2008 se répartissant comme suit :

	<b>ANNÉE 2006</b>	<b>ANNÉE 2007</b>	<b>ANNÉE 2008</b>
Immobilisations anticipées	4 355 900\$	36 500\$	3 500\$

**ADOPTÉ**

**PERIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**2006-01-023**

**LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Francis St-Laurent, appuyé par Carmen Bilodeau de lever la session, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h25.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Dumoulin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Nadia St-Pierre  
Dir. gén. & sec.-trés.